



Rupture de mon Contrat à durée déterminée

Par **Cedric65**, le **24/06/2013 à 13:10**

Bonjour, rn rn J'espère que vous pourrez m'éclairer un peu sur ma situation car je suis totalement perdu. rn Je suis en contrat durée déterminée depuis 5 mois pour encore 6 mois, mais ayant du changer de département pour trouver un emploi je devais être héberger chez un ami durant la période de mon contrat. rn Mais les relations avec mon ami s'étant détériorer je me retrouve sans domicile dans une ville ne connaissant personnes d'autres pour m'accueillir et ne pouvant pas prendre un logement car je n'en ai pas les moyens car ayant des problèmes personnels je dois aider mes parents financièrement. rn Puis-je avec ces raisons rompre mon contrat pour pouvoir rentrer chez moi dans mon département d'origine. rn rn Merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **24/06/2013 à 13:31**

Bonjour, rn Vous ne pouvez rompre un CDD que par accord amiable avec l'employeur, pour faute grave de l'employeur ou pour l'obtention d'un CDI. rn Dans votre cas, la seule solution semble donc l'accord amiable avec l'employeur, mais bien entendu, celui-ci n'est pas obligé d'accepter.

Par **Cedric65**, le **24/06/2013 à 14:19**

Merci pour votre réponse en tout cas.